REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

N°2023-44/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société EUROVIA à Périers, pour des travaux d'aménagement du bourg de Marigny du lundi 22 mai 2023 8h au jeudi 25 mai 2023 18h rue de Carantilly au croisement de la place Westport avec la rue du capitaine Daireaux.

CONSIDERANT la sécurité à mettre en place pendant le déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue de Carantilly au croisement de la place Westport avec la rue du capitaine Daireaux jusqu'au croisement avec la rue du Val Castel ainsi que toute la rue du Capitaine Daireaux.

ARRETE

Du lundi 22 mai 2023 8h au jeudi 25 mai 2023 18h

Article 1: La circulation et le stationnement seront interdits rue de Carantilly au croisement de la place Wesport avec la rue du capitaine Daireaux jusqu'au croisement avec la rue du Val Castel ainsi que toute la rue du capitaine Daireaux à Marigny du lundi 22 mai 2023 8h au jeudi 25 mai 2023 18h.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Le maire et le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 16 mai 2023

Pour le Maire et par délégation, Pascal GIRES, conseiller municipal